

Demande de visa conjoint de français refusé

Par **Soso84**, le **22/02/2019** à **09:20**

Bonjour,

Mon mari viens de se voir refusé sa demande de visa long sejour(conjoint de français).

Il lui a été refusé d'une part car il pense qu'il représente une menace a l'ordre public (condamnation et oqtf) et d'autre part que notre mariage est frauduleux alors qu'une enquête avait déjà été faite est rendu favorable a notre mariage par le prefet de ma region.

Que dois je faire, que devons nous faire?

Merci de votre aide.

Par **fabrice58**, le **22/02/2019** à **11:12**

Bonjour,

quel est le motif du refus dans la réponse?

cdt

Par **Soso84**, le **22/02/2019** à **13:41**

D'une part risque de menace a l'ordre public.
Et d'autre part doute sur la sincérité de notre mariage.

Par **youris**, le **22/02/2019** à **13:52**

bonjour,

votre mari peut saisir, la commission de recours contre les refus de visas (préalable obligatoire) mais qui, au vu des motifs de refus que vous indiquez, confirmera sans doute le refus.

vosre mari peut contester cette décision devant le tribunal administratif de Nantes.

le trouble à l'ordre public est un sujet particulièrement sensible aujourd'hui.

il ne vous reste qu'à envisager de rejoindre votre mari dans son pays.

salutations